

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Janvier à mars 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2023, au moins 660 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES PERSONNES TUEES</i>	5
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	6
<i>I.1.3.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	7
<i>I.1.4.DES CADAVRES RETROUVES</i>	7
<i>II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	8
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	8
<i>II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES</i>	9
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	9
<i>II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	9
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	10
<i>III. DU TRAFIC DES ETRES HUMAINS</i>	10
<i>IV.DE LA JUSTICE</i>	11
<i>V. DE LA GOUVERNANCE</i>	11
<i>VI. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	12
<i>VII.AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	12
<i>VIII. DE LA PANDEMIE DU COVID-19</i>	12
<i>IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Cent re de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DESC : *Droits Economiques, Sociaux Et Culturels*

DPE : *Direction Provinciale de l'Education*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

OLUCOME : *Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

VIH/SIDA : *Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immuno Déficience Acquise*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de janvier, février et mars 2023.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences basées sur le genre, de tortures, d'arrestations arbitraires et d'autres faits.

En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été enregistrée comme suit : au moins 123 personnes tuées dont 35 personnes mortes suite aux pluies diluviennes et 49 cadavres retrouvés dans différents endroits, 4 enlevées et/ou portées disparues, 34 victimes de VBGs, 12 personnes torturées ainsi que 172 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 14 femmes, 1 membre de la composante sociale Twa et 20 mineurs tués dont 7 enfants suite aux pluies diluviennes, 1 femme et 1 mineur torturés, 1 femme enlevée, 45 femmes et 1 mineur arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 4 membres du parti CNDD-FDD, 3 membres du parti CNL et 2 ex-FAB tués, 4 membres du parti CNL torturés, 3 membres du parti UPRONA et 1 membre du parti CNDD-FDD torturés, 2 membres du parti CNDD-FDD et 3 membres du parti CNL et 1 membre du parti MSD arrêtés arbitrairement.

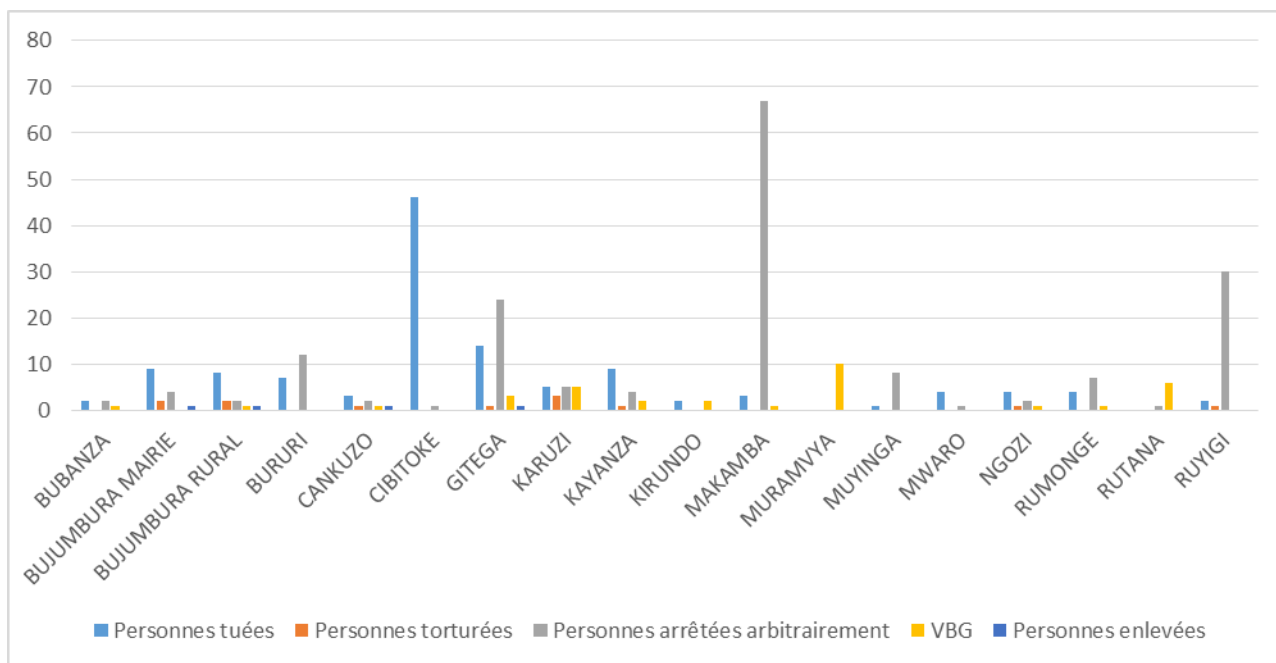
Les présumés auteurs de ces violations sont en grande partie des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, les autorités administratives et policières se pressent à faire enterrer les cadavres sans que les enquêtes ne soient diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des violations des droits économiques, sociaux et culturels, de la justice, de la gouvernance, de la pandémie du COVID-19 et des faits sécuritaires font aussi partie de ce rapport.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

Figure 1 : Graphique illustrant la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi aux mois de janvier, février et mars 2023



Sur un total de 123 cas de personnes tuées, les effectifs élevés sont localisés en province de Cibitoke avec 46 cas, suivie de Gitega avec 14 cas, de Bujumbura mairie et de Kayanza avec 9 cas chacune.

Concernant des cas d'enlèvements, la Ligue Iteka a enregistré 4 cas dans Bujumbura mairie Bujumbura rural, Cankuzo et Gitega avec 1 cas chacune.

Sur un total de 34 cas de VBG, la province de Muramvya vient en tête avec 10 cas, suivie de Rutana avec 6 cas et Karuzi avec 5 cas.

Au niveau de la torture, sur un total de 12 cas, la province de Karuzi vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura mairie et Bujumbura rural avec 2 cas chacune.

Concernant les arrestations arbitraires, sur un total de 172 cas enregistrés, la province de Makamba vient en tête avec 67 cas, suivie de Ruyigi avec 30 cas, de Gitega avec 24 cas et de Bururi avec 12 cas.

Les présumés auteurs de ces violations sont des policiers, gens non identifiés, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

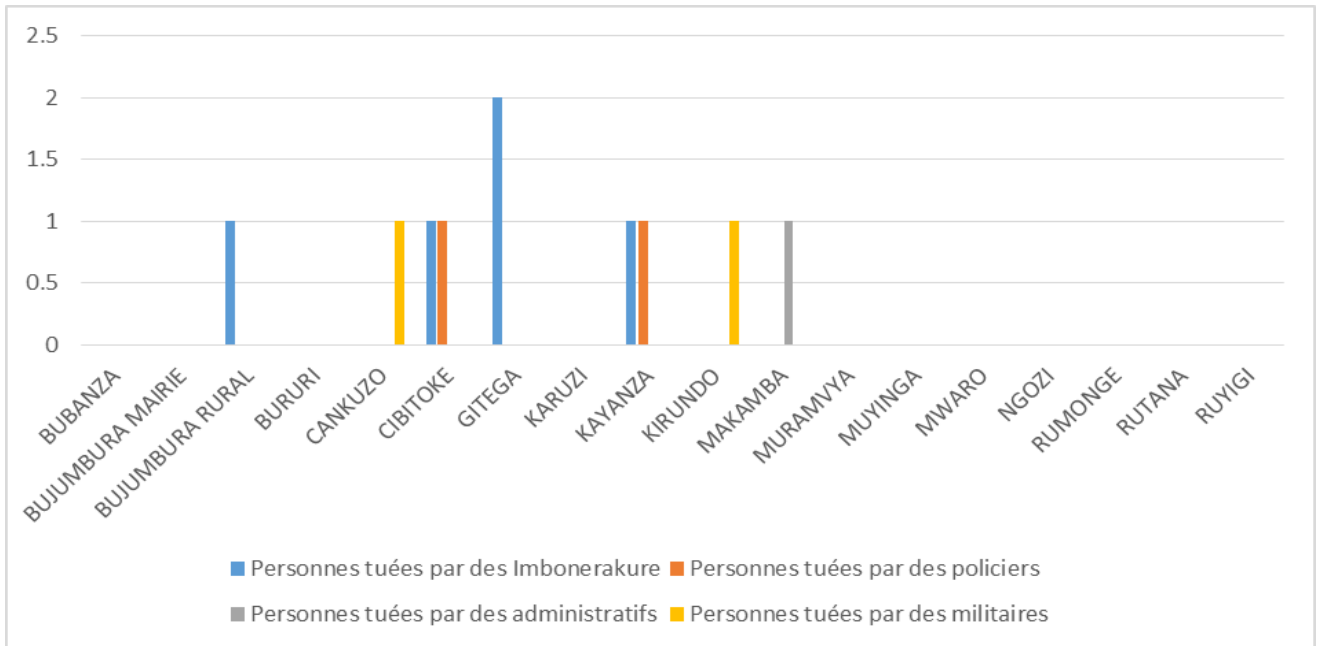
1. DES PERSONNES TUEES

1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 10 cas de personnes tuées par [des agents étatiques](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas, des policiers avec 2 cas, des militaires avec 2 cas et des administratifs avec 1 cas.

Les effectifs élevés des personnes tuées par des agents étatiques ont été relevés dans les provinces de Cibitoke, Gitega et Kayanza avec 2 cas chacune.

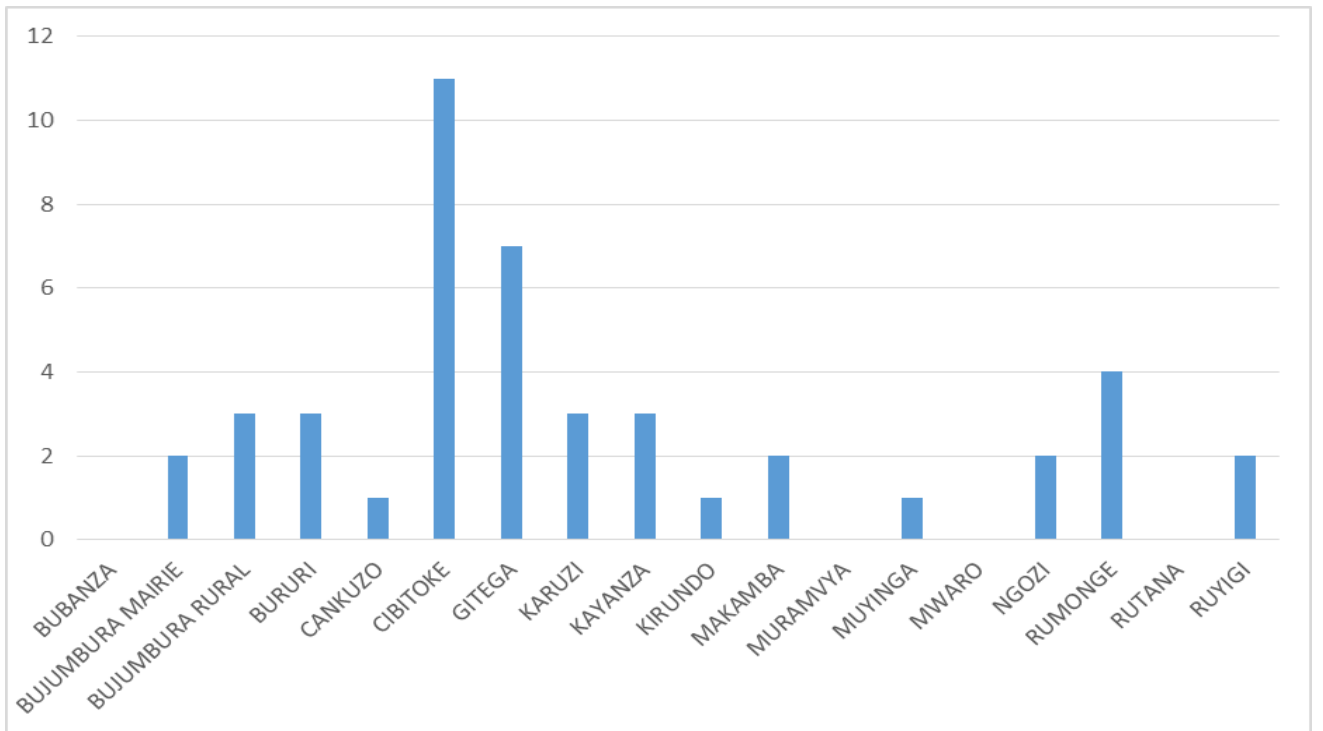
Figure II : Graphique illustrant des personnes tuées par agents étatiques



I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de cette période, 45 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) ont été relevés. Comme le graphique ci-dessous le montre, la province la plus touchée est Cibitoke avec 11 cas, suivie de Gitega avec 7 cas et Rumonge avec 4 cas.

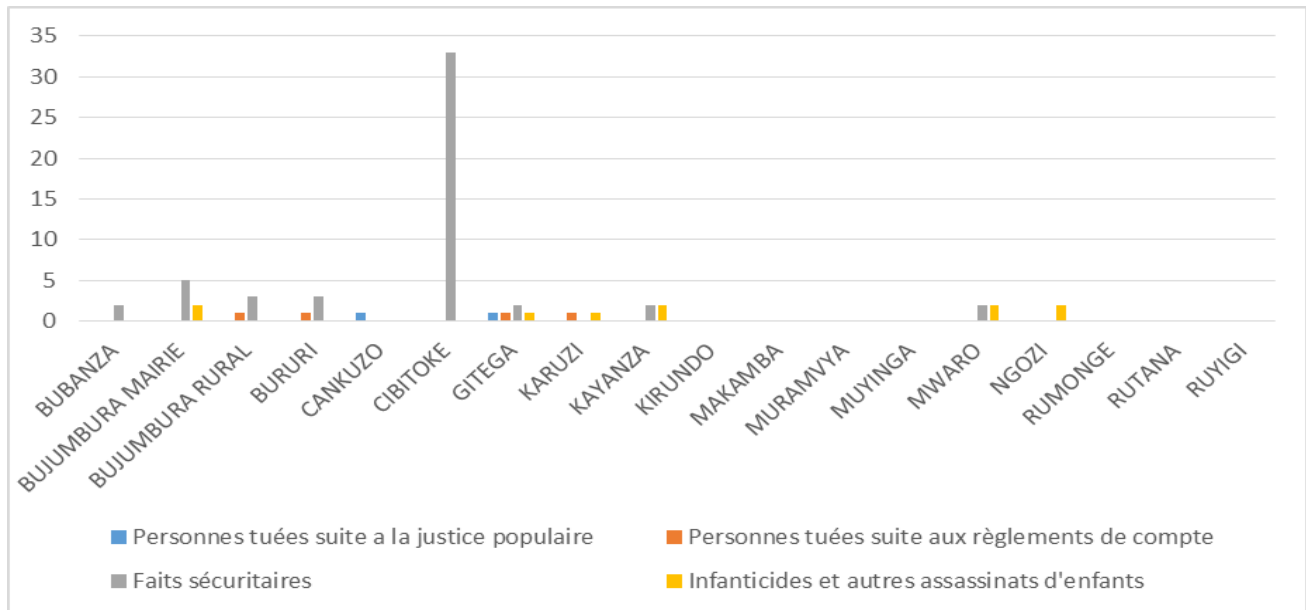
Figure III : Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés



I.1.3.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 68 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires dont 35 personnes mortes suite aux pluies diluviennes. Comme le graphique ci-dessous l'illustre, parmi ces cas de personnes tuées figurent 4 cas suite aux règlements de compte, 2 cas suite à la justice populaire, 10 cas par infanticide ou autres assassinats d'enfants ainsi que 52 cas [suite aux faits sécuritaires](#). Les victimes sont enregistrées en grande partie dans les provinces de Cibitoke avec 33 cas, de Bujumbura mairie avec 7 cas et de Gitega avec 5 cas.

Figure IV : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires



I.1.4.DES CADAVRES RETROUVES

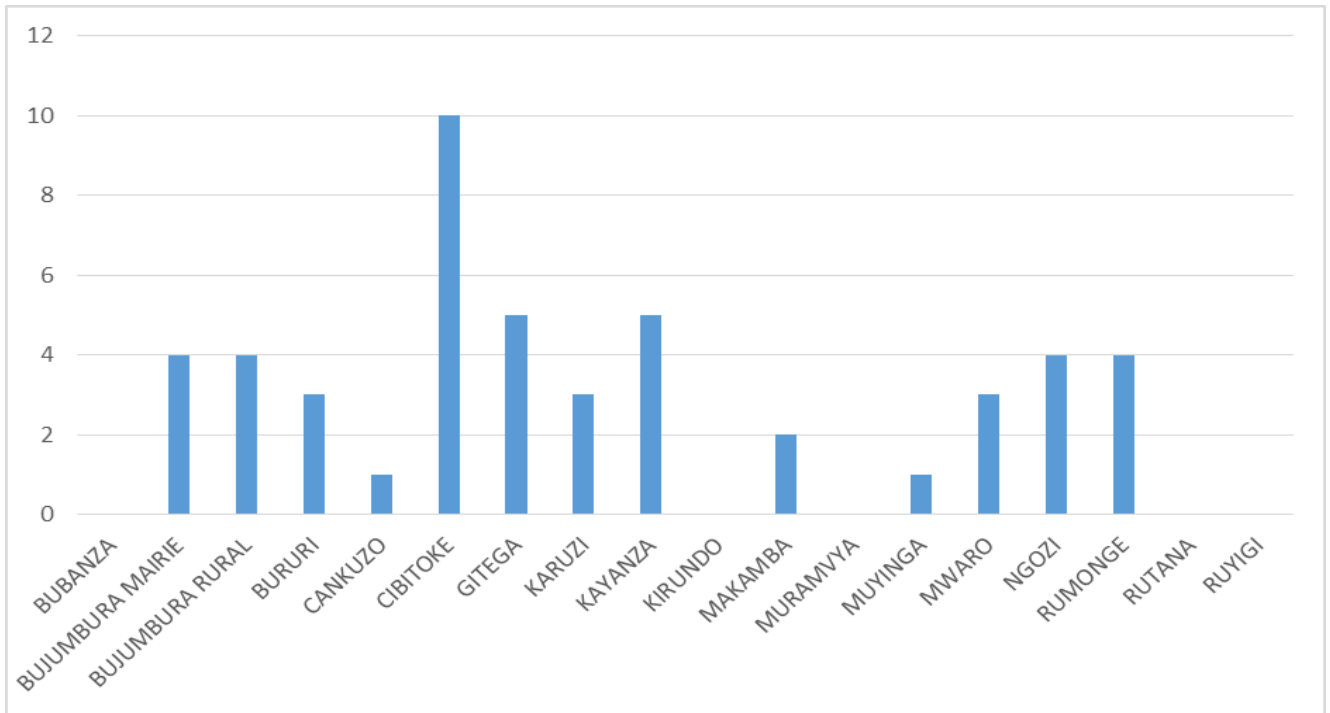
Au cours de cette période, 49 personnes tuées ont été retrouvées cadavres. Ces cas ont été retrouvés en grande partie dans des brousses et dans des rivières. Des autorités administratives, policières et militaires se pressent à faire enterrer ces cadavres sans qu'une enquête ne soit diligentée pour identifier les victimes.

La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 10 cas, suivie de Gitega et Kayanza avec 5 cas chacune.

Figure V : Graphique des cadavres retrouvés



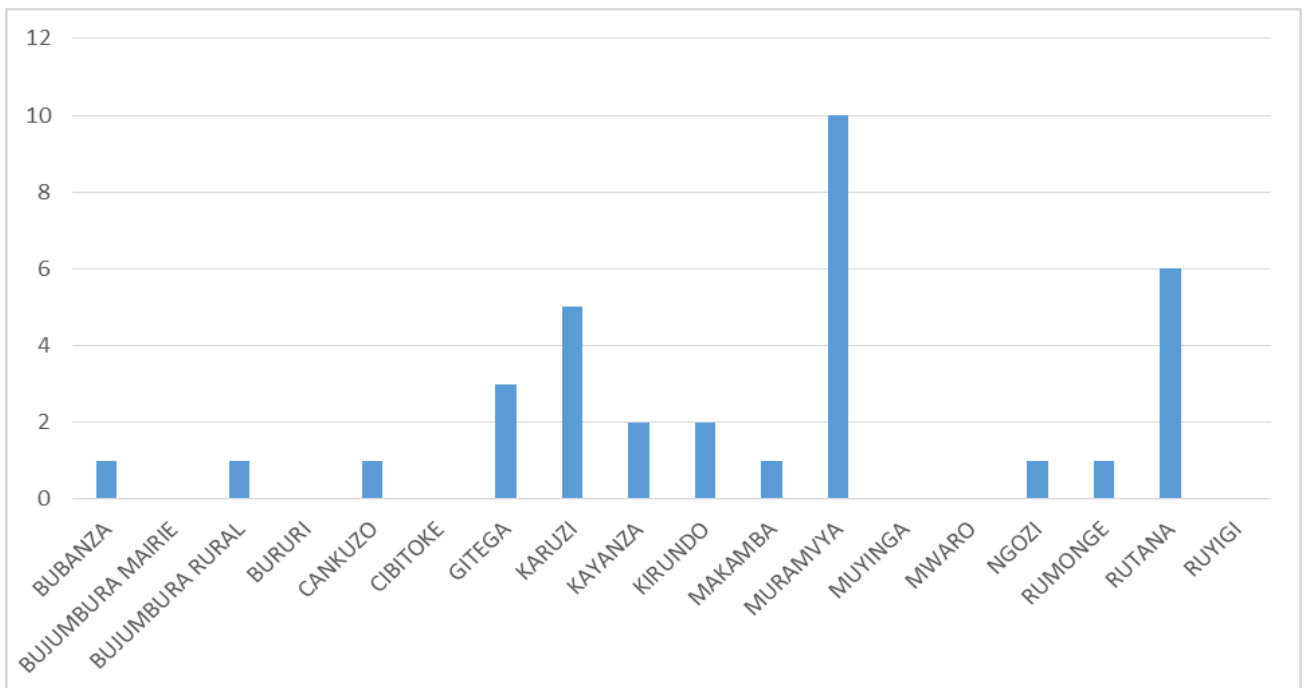
II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, 34 cas [de violences basées sur le genre](#) ont été relevés. En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, la province de Muramvya vient en tête avec 10 cas, suivie de Rutana avec 6 cas et de Karuzi avec 5 cas.

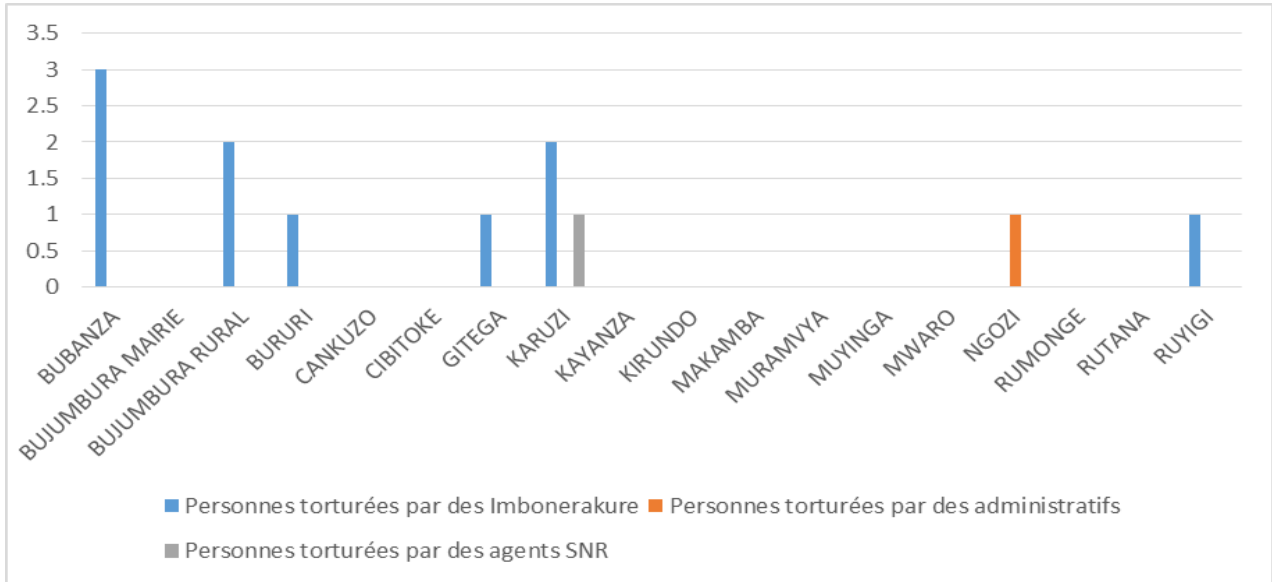
Figure VI : Graphique des violences basées sur le genre



II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de cette période, 12 cas [de torture](#) ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Comme l'illustre le graphique ci-après, les provinces de Bubanza et Karuzi viennent en tête avec 3 cas chacune, suivies de Bujumbura rural avec 2 cas. Les présumés auteurs répertoriés dans ces actes de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 9 cas, des administratifs et des agents du SNR avec 1 cas chacun.

Figure VII : Graphique des personnes torturées



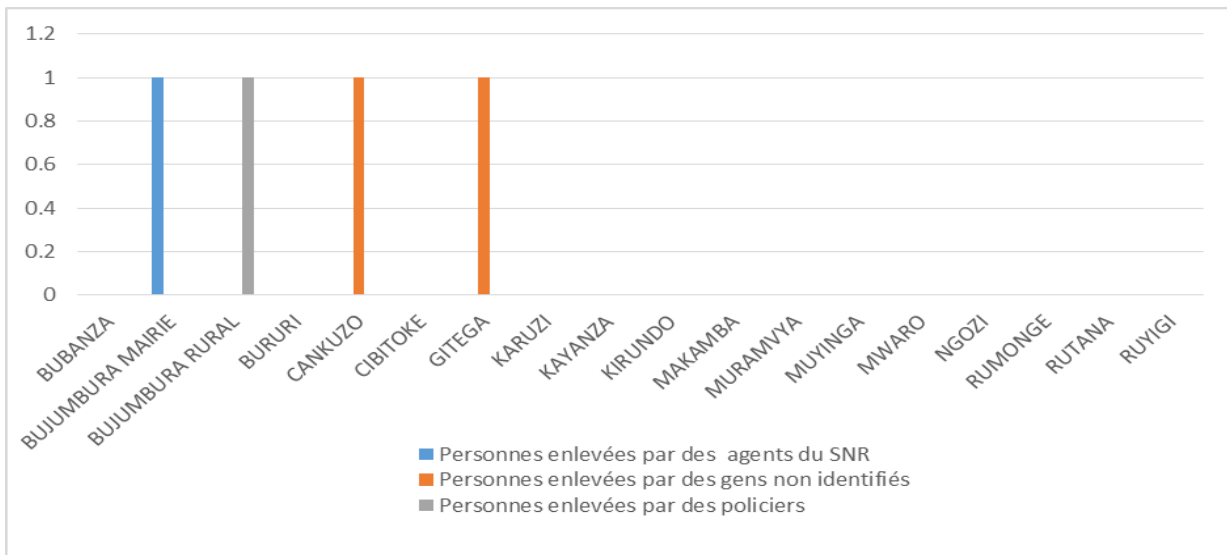
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 4 cas [de personnes enlevées et/ou portées disparues](#). Comme le montre le graphique ci-dessous, les victimes ont été enregistrées à Bujumbura mairie, Bujumbura rural, Cankuzo et Gitega avec 1 cas chacune.

Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des gens non identifiés avec 2 cas, des agents du SNR avec 1 cas, des gens non identifiés avec 2 cas et des policiers avec 1 cas.

Figure VIII : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 172 personnes [arrêtées arbitrairement](#). Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Makamba vient en tête avec 67 cas, suivie de Ruyigi 30 cas, de Gitega avec 24 cas et de Bururi avec 24 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des policiers avec 128 cas, des agents du SNR avec 29 cas, des administratifs avec 11 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 4 cas.

Figure IX : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DU TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé dix-neuf enfants victimes de trafic des êtres humains en commune et province Rutana. En effet, un chauffeur d'un bus de transport en commun Bujumbura-Matana a été arrêté alors qu'il conduisait ces enfants dont l'âge varie entre 13 ans et 15 ans, vers la Tanzanie. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et a été condamné par

le TGI Rutana à une peine de servitude pénale de 7 ans tandis que son bus a été mis à la disposition de l'Etat.

IV. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des questions liées à la justice. Il s'agit notamment de :

- Six personnes condamnées par les différentes juridictions du pays. Parmi ces personnes figurent une femme journaliste condamnée par le TGI Mukaza après être accusée d'atteinte à l'intégrité du pays ; deux commerçants condamnés par le TGI Muramvya à 1 an de servitude pénale ainsi qu'une amende de 100 000 fbu chacun en les accusant d'avoir vendu de la viande à un prix supérieur à celui fixé par le Gouvernement ;
- Arrestation d'un directeur de l'ECOFO accusé d'avoir violé et engrossé trois écolières de son établissement en commune Kibago, province Makamba.

V. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la gouvernance. Il s'agit entre autres :

- ✓ Des dénonciations de cas de corruption dans l'appareil judiciaire auprès du premier ministre lors de sa visite en province Makamba ;
- ✓ Des Contributions forcées collectées au niveau des ménages et des marchés par des membres de la milice Imbonerakure en commune Mugina, province Cibitoke ;
- ✓ Des malversations économiques en commune Nyanza-lac, province Makamba ;
- ✓ Destitution du directeur de l'Office du Thé de Buhoro et de l'administrateur de la commune Muhuta ;
- ✓ Elections de trois administrateurs communaux en province Rumonge par des membres des conseils communaux respectifs ;
- ✓ Suspension du juge président du tribunal de résidence de Gitaramuka et du procureur de la République de Rutana ;
- ✓ Suspension de cent-dix coopératives d'exploitation de l'or par la Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrières ;
- ✓ Un manque de seize mille huit cent quarante bancs pupitres dont quinze mille cinq cent vingt-huit bancs pupitres au cycle fondamental et mille trois cent douze bancs pupitres au cycle post-fondamental en province Kayanza ;
- ✓ Interdiction de la vente du maïs frais aux commerçants dans les marchés de la province Cibitoke par le Gouverneur de cette province ;
- ✓ Des menaces contre des membres du conseil communal de Nyanza-lac, province Makamba ;
- ✓ De la suspension momentanée de l'atelier de l'OLUCOME en Mairie de Bujumbura par des policiers.

VI. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux DESC. Il s'agit entre autres :

- D'abandons scolaires observés dans les DPE de Gitega, de Muramvya, de Mwaro et de Cibitoke ;
- Des lamentations des fonctionnaires et d'autres employés du secteur privé suite à la hausse des prix des denrées alimentaires en commune Muramvya.

VII. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à d'autres faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- ✓ Destruction de plusieurs hectares de champs de cultures, d'une école et de vingt maisons appartenant aux déplacés des eaux de Gatumba dans les provinces de Cankuzo et de Bujumbura rural ;
- ✓ Vol d'ordinateurs au Lycée Communal Mwaro II en commune Kayokwe, province Mwaro alors qu'ils étaient sécurisés par des policiers ;
- ✓ Personnes blessées suite à l'action de se faire justice après le vol dans les champs dans les communes Gitaramuka et Buhiga, province Karuzi et des conflits fonciers dans la province Cibitoke ;
- ✓ Destruction des champs des cultures suite aux pluies torrentielles en commune Busiga, province Ngozi ;
- ✓ Démolition d'un monument du Prince Louis Rwagasore en commune Buhiga, province Karuzi ;
- ✓ Menaces contre un enseignant membre du parti CNL en commune Mabanda, province Makamba ;
- ✓ Paralysie des activités en commune Buhiga, province Karuzi par des membres de la milice Imbonerakure;
- ✓ Une famille malmenée en commune Ntega, province Kirundo.

VIII. DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié des cas liés à la pandémie du COVID-19 dans les provinces de Bubanza, Bururi et Cibitoke. Il s'agit notamment de:

- ✓ Cent quarante-cinq prisonniers testés positifs au COVID-19 à la prison de Bubanza par des agents du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le VIH/SIDA ;
- ✓ Deux cent soixante-deux élèves testés positifs au COVID-19 par des agents des hôpitaux en province Bururi dans les établissements du Lycée Rutovu, ECOFO Rutovu, Lycée Rubanga et Lycée Bururi ;
- ✓ Soixante-dix-neuf personnes testées positives au COVID-19 par des agents de l'Hôpital Ndora et du CDS Butara, en province Cibitoke.

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de septembre 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés. Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels, aux faits sécuritaires et à la pandémie du COVID-19 ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.